



## PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale ordinaire du Lundi 13 Novembre 2006

Hyères Hockey Subaquatique  
Le plein Sud C,  
37, place de l'Aigle  
83400 Hyeres.

L'an deux mille six, le 13 novembre à dix neuf heures, les membres de l'association se sont réunis à l'espace nautique municipal du port de Hyères sur convocation du conseil d'administration en date du lundi vingt trois octobre deux mille six.

L'assemblée est présidée par M. Sylvain Renard en sa qualité de président. Le secrétariat est assuré par M. Emilien Moreau.

Le président constate que cinquante sept pourcents des membres sont présents ou représentés ; le nombre total des voix est ainsi de 16 voix. Monsieur le président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise, le quorum étant atteint.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- ?? Rapport moral du président pour l'exercice 2005-2006.
- ?? Rapport financier du trésorier pour l'exercice 2005-2006.
- ?? Information sur les travaux de la piscine municipale de Hyères.
- ?? Projets et budget prévisionnel de la saison 2006-2007.
- ?? Renouvellement du comité directeur : présentation des candidatures nouvelles et élection.
- ?? Participation au spectacle inaugural de la piscine municipale d'Hyères le samedi 23 décembre 2006.
- ?? Information sur le site Internet du club H<sub>2</sub>Sub.
- ?? Questions diverses.

Le président ouvre ensuite les débats et personne ne désirant s'exprimer, le scrutin est ouvert sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

Après lecture du rapport du président relatif à l'exercice sportif de l'année 2005-2006, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Dès lors, quitus de sa présidence est donné au président pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants présents, soit 16 voix.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2005-2006 et explications sur les sommes perçues à titre de subventions, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Dès lors, quitus de sa gestion est donné au trésorier pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants présents, soit 16 voix.

### **TROISIEME RESOLUTION**

Après lecture d'informations concernant l'avancement des travaux de la piscine municipale d'Hyères, et explications sur les modalités de son fonctionnement provisoire jusqu'en 2007, l'assemblée approuve lesdites informations telles qu'elles lui ont été présentées.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

Après présentation du prévisionnel budgétaire pour l'exercice 2006-2007, ainsi que des projets attenants, l'assemblée générale approuve ledit budget et lesdits projets tels qu'ils lui ont été présentés. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants présents, soit 16 voix.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

Après avoir rappelé qui étaient les membres régulièrement élus du comité directeur du club, le président présente à l'assemblée les candidatures nouvelles :

- M. Sébastien Fenski,
- Mlle Patricia Vinella,
- M. Lionel Naranjo.

Il est ensuite procédé au vote de la reconduction du précédent comité directeur, et ensuite à l'élection des nouveaux membres, à bulletin secret sous la surveillance du bureau de vote composé comme suit :

Président ; M. Sylvain Renard,  
Assesseur ; M. Clair Renard,  
Scrutateur ; M. Emilien Moreau.

Le précédent comité directeur est déclaré réélu à l'unanimité des votants présents, soit 16 voix. Les trois nouveaux candidats sont déclarés élus à l'unanimité des votants présents, soit 16 voix.

### **SIXIEME RESOLUTION**

Après explications du président concernant le spectacle inaugural de la piscine municipale d'Hyères, le samedi 23 décembre 2006, il est voté à l'unanimité des votants présents, que le club H<sub>2</sub>Sub y participera.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

Après présentation par le président et M. Ulysse Muñoz du site Internet du club H<sub>2</sub>Sub, et information sur ses contenus et son fonctionnement, l'adresse dudit site est rappelée aux membres présents.

Aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt heures et cinq minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.